



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Désignation commerciale : COLLE SUPER EPOXY (COMPOSANT B)

1.2 Utilisation : Durcisseur pour résine époxy

1.3 Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE cédex

1.4 Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):

Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 Nature chimique du produit

2.2 Description : Polymère de mercaptan avec tri-phénol (diméthylaminométhyle).

2.3 Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS ¹	%	Symbole	Phrase de Risques
2,4,6-TRI-PHENOL (DIMETHYL- AMINOMETHYLE)	90-72-2	1-5 w-%	Xn	R22 R36/38

N°CE : 202-013-9

¹Description selon les normes européennes

DENOMINATION DU PRODUIT ET DONNEES DE DESIGNATION SELON DONNEES DU
FABBRICANT/FOURNISSEUR.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Néant.

Respecter les données du point 11.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 sur la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon, rincer, ne pas utiliser de solvants. Appliquer de la crème sur les parties touchées. Consulter un médecin en cas d'irritation.

4.2 sur les yeux :

Rincer abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant 15 minutes. Appeler un médecin.

4.3 en cas d'inhalation :

Amener la victime hors de la zone de danger, à l'air frais, puis appeler un médecin.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire : respiration artificielle.

En cas de perte de connaissance, positionner et transporter la victime en position latérale.

4.4 en cas d'ingestion :

Se rincer la bouche, boire de l'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

Allonger la personne nauséuse en position latérale.

Oxygène ou, si nécessaire, respiration artificielle.

Recommandation générale :

Respecter les mesures individuelles de sécurité.

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

En cas de malaises, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés :

Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche, jet d'eau.

5.2 Moyens d'extinction contre-indiqués :

Jet d'eau à grand débit.

5.3 Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion:

Outre les dioxydes et les monoxydes de carbone, d'autres gaz ou fumées nocives peuvent se former.

Voir point 10.

5.4 Mesures particulières de protection :

Ne pas inhaler les gaz. Porter un appareil respiratoire autonome ou une combinaison de protection chimique.

5.5 Autres recommandations :

Evacuer les cendres et l'eau contaminée conformément aux réglementations administratives locales. Ne pas évacuer par les canalisations ou les égouts.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs. Veiller à la bonne ventilation des locaux.

Eloigner de toutes sources d'ignition.

Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les égouts et les cours d'eau.

En cas de pollution des fleuves, rivières et autres cours d'eau, prévenir les autorités locales.

6.3 Méthodes de nettoyage :

Enlever le produit avec une matière absorbante (sable, sciure, terre de diatomées).

Respecter le point 8.

Evacuer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation :

Ouvrir et manipuler le récipient avec précaution.

Refermer immédiatement après utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter de respirer les vapeurs, les aérosols, les poussières.
Eviter la formation d'aérosols.
Ventiler le poste de travail, aspirer le cas échéant.

Eloigner de toute source d'ignition.
Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre la surcharge électrostatique.

7.2 Stockage :

Stocker dans le récipient d'origine, hermétiquement fermé, dans un endroit frais, bien ventilé.
Conserver à l'abri de l'humidité.
Eviter les températures inf. à 5 °C et sup. à 40 °C.
Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Mesures d'ordres techniques : /

8.2 Valeurs limites pondérées de concentration en volume dans l'air :

CAS N°1 Genre Valeurs Unité

¹Désignation selon directives européennes
INCONNUES.

8.3 Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Bien ventiler le local.

Protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante.

Mains :

Gants en caoutchouc ou plastique.

En ce qui concerne les gants, respecter les recommandations du fabricant sur leur perméabilité, leur temps de rupture et leur utilisation spécifique sur le lieu de travail.

Yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales ou protection faciale.

Corps :

Vêtement de protection.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer durant les travaux.

Avant et après manipulation, se laver les mains.

Ne pas utiliser de solvants pour nettoyer la peau.

Oter les vêtements souillés et les jeter immédiatement dans un container fermé.

Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Etat physique :

Aspect : visqueux

Couleur : incolore

Odeur : aminée

9.2 Informations relatives à la sécurité :

Point d'éclair :

275 °C env.

Densité :

à 20 °C, 1.15 g/cm³

solubilité dans l'eau :

partielle

pH :

/°C 4

AUTRES DONNEES

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité :

10.2 Réactivité :

Matériaux à éviter :

Faire attention aux réactions exothermiques avec les résines époxydes.

Matières à éviter : acides forts, bases fortes, oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

En cas d'incendie : CO, CO2, stick-oxyde, ainsi que d'autres gaz et vapeurs toxiques.

Décomposition thermique :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

LD 50 , oral, rat : >5000 mg/kg

Contact avec les yeux : irritant.

Des contacts prolongés et répétés avec la peau peuvent provoquer des irritations et, dans de rares cas, des réactions allergiques.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter les déchets dans les égouts, canalisations ou cours d'eau.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Elimination du produit :

A effectuer conformément avec les réglementations en vigueur. Eliminer le produit dans un centre d'incinération approprié.

Clef de traitement des déchets N° / nom de traitement des déchets
(EAK)

16 05 03 autres déchets avec des agents chimiques organiques, comme par exemple des produits chimiques de laboratoire a.n.g. La clef de traitement des déchets N° 07 02 08 (autres résidus de réaction et de distillation) peut également être utilisée, Cependant il faut s'assurer que les composants de résine et de durcisseur restent séparés.

Les clefs de traitement des déchets sont des recommandations, d'autres clefs de traitement peuvent être utilisées en accord avec la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas une marchandise à risque pour le transport selon le décret sur les marchandises dangereuses.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Respecter les réglementations en ce qui concernent les limites d'utilisation, par exemple, les lois de protection du travail des enfants et les directives sur la protection du travail des femmes enceintes.

Classe de danger pour l'eau : 2 (classement propre sans test).

Références diverses :

Pour le commerce avec résines et durcisseurs époxydes se référer à la notice de BG-CHIMIE : M 023 "résines polyester et époxydes"

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque :

R22 : nocif en cas d'ingestion.

R36/38 : irrite les yeux et la peau.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Date de révision : 28/05/03

Version : 1.03.00

SELON DIRECTIVE 91/155/CEE